Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/Audience-au-tribunal-correctionnel-de-Valence-digue-Tricastin

1er février 2024

Audience au tribunal correctionnel de Valence au sujet de la digue protégeant le site nucléaire du Tricastin

Valence (26)

Audience au tribunal correctionnel de Valence au sujet de la digue protégeant le site nucléaire du Tricastin

Le 1er février 2024, à 15h30, sera examinée, par le tribunal judiciaire de Valence, l'affaire de la gestion calamiteuse par EDF du défaut de résistance au séisme de la digue protégeant le site nucléaire du Tricastin.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" vous invite à assister à l'audience et à vous rendre à partir de 15h, au palais de justice situé 2 place du Palais à Valence.

Rappel de l'affaire :

Tricastin - Gestion calamiteuse du défaut de résistance au séisme de la digue protégeant la centrale

Pendant des années, malgré les demandes répétées de l'Autorité de sûreté nucléaire, EDF a négligé de se préoccuper réellement de la tenue au séisme de la digue censée protéger le site nucléaire du Tricastin, au point que l'ASN a été contrainte de mettre à l'arrêt les 4 réacteurs de la centrale pour contraindre EDF à réaliser les travaux.

Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Frapna Drôme Nature Environnement, SDN Sud-Ardèche, Stop Nucléaire Drôme-Ardèche et Stop Tricastin ont porté plainte le 30 novembre 2018 contre EDF et son directeur de la direction du parc nucléaire et thermique pour risques causés à autrui et retard dans la déclaration d'incident. Le 25 janvier 2021, le Parquet de Paris a informé les

associations que leur plainte avait fait l’objet d’un classement sans suite et ce, en dépit d’un procès-verbal d’infraction accablant dressé par l’ASN.

Le Réseau "Sortir du nucléaire", soutenu par les autres associations, a saisi directement le tribunal de Valence afin que ces faits ne restent pas impunis. L’affaire sera examinée le 1er février 2024, à 15h30.

Pour en savoir plus, consultez notre Juriblog.